

Image not found or type unknown



Saisie attribution huissiers

Par **sissail**, le **13/02/2008** à **11:17**

Bonjour, rnrnsuite à une mauvaise periode de ma vie je me suis endetté d'environ 40000€, 3 dossiers differents chez 3 huissiers differents. Je suis passé au tribunal et j'ai bien évidemment été condamné à payer. une saisie sur salaire d'environ 400€, un virement de 200€ et ce mois ci j'ai la surprise de constater que mon loyer est rejeté car un 3e a prélevé 800€ sur mon compte. Mon salaire est d'environ 1500€ et je suis à découvert de 100€ je ne peux pas payer mon loyer et je n'ai meme pas de quoi me nourrir. est il trop tard pour déposer un dossier de surendettement au pres de la banque de france pour avoir un échéancier qui me permette de vivre et de suspendre le plus gros prelevement pour continuer de payer mon loyer, car si la situation est la meme le mois prochain je risque de perdre mon logement et par consequent mon emploi.

Par **Erwan**, le **13/02/2008** à **21:27**

Bjr, rnrnla saisie attribution a dû être portée à votre connaissance par huissier, dans un délai de 8 jours. Un formulaire était joint à cet acte, il permet de demander la mise à disposition d'une somme à caractère alimentaire, environ 410 Euros. rnrnCa pourra peut-être passer pour ce mois ci, mais pensez donc à mettre en place un échéancier chez chaque Huissier. rnrnAutre solution, saisir le Juge de l'exécution (par assignation) pour demander des délais de paiement sur deux ans. rnrnAutre solution, orienter tous vos créanciers vers la saisie sur rémunérations, la quotité saisissable restera la même, ils se la partageront. A condition qu'ils se contentent de cette somme. rnrnAutre solution, faire un rachat de crédit à des conditions correctes (méfiez-vous des arnaques à 15%), c'est la meilleure solution pour sortir d'un cadre judiciaire pour entrer dans un nouveau cadre contractuel. Mais il faut que le banquier vous suive... rnrnAutre solution, préconisée par les pouvoirs publics : le plan de surendettement. Il

suspend les poursuites au bout de quelques mois, pour deux ans maximum. Mais vous êtes totalement dépossédé de la gestion de vos affaires et assez discrédité.